

Séance ordinaire du conseil territorial du 04 octobre 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2022-10-04\_2894

Actualisation et clôture de l'autorisation de  
programme et crédits de paiement intitulée "Etudes  
sur les projets de renouvellement urbain sur les  
communes de Villeneuve-Saint-Georges et Valenton"

L'an deux mille vingt-deux, le 04 octobre à 19h30 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 28 septembre 2022 en séance plénière. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Représenté	P Bouyssou	P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	K Ben Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	V Capelo	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	S Amkimel	P
Viry-Chatillon	Mme CAPELO Vanessa	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Représenté	A. Teillet	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Absente		
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	R Marchand	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	A-G Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	D Gonzales	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Représentée	J-J Grousseau	P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	G Lafon	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	R Abdourahamane	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Représentée	M. Mraidi	P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	L Bensarsa Reda	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Présent		P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	B. Ebode Ondobo	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	D Gaulier	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	S Ostermeyer	P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Représentée	F Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M Mokrani	P
Fresnes	M. PIROLLI Yann	Absent		
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	G Conan	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Absente		
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
Orly	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	M Nowak	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M Yavuz	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	F. Aggoune	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	I Lorand	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Représenté	D Delort	P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Représenté	S Rabuel	P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	L Sauerbach	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P

**Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi**

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			101
1 siège vacant Choisy-le-Roi			
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2875 à 2936	71	26	97

## Exposé des motifs

En application de l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur clôture ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

L'objectif des autorisations de programme est de présenter à l'assemblée délibérante l'ensemble des projets d'investissement dont la réalisation s'effectuera sur plusieurs années, en indiquant le total de chaque projet et son échéancier budgétaire prévisionnel de réalisation. Il s'agit également de porter à la connaissance de l'assemblée l'ensemble des engagements juridiques et financiers pluriannuels pris par l'établissement public pour la conduite de son programme d'investissement.

Une fois l'autorisation de programme adoptée, il est inscrit chaque année au budget primitif le montant des crédits prévus dans l'échéancier des différents projets (ces crédits annuels sont intitulés crédits de paiement). Un complément de crédits peut également être proposé au stade du budget supplémentaire pour toutes les dépenses prévues mais non réalisées de l'année précédente. Ce mécanisme d'inscription de crédits s'effectue sur toute la durée de réalisation de chaque programme.

Dans ce cadre, il est proposé d'actualiser et de clôturer l'autorisation de programme / crédits de paiement concernant les études sur les projets de renouvellement urbain sur les communes de Villeneuve -Saint - Georges et Valenton, ce programme arrivant à son terme.

Par délibération du 29 juin 2019, le conseil territorial a approuvé l'ouverture d'une AP/CP concernant les études à mener pour les projets de renouvellement urbain des communes de Villeneuve-Saint-Georges et Valenton pour un montant initial de 1 517 325,00 €.

Quatre actualisations de cette AP/CP ont été votées par le conseil territorial en 2020, 2021 et 2022, la fixant à 1 496 814,48 € réparti sur Villeneuve-Saint-Georges à hauteur de 931 966,25 € et sur Valenton à hauteur de 564 848,23 €.

Il est donc proposé :

- de procéder à une dernière actualisation du montant de l'AP/CP en le ramenant à 1 396 814,48 € réparti respectivement à hauteur de 881 966,25 € sur Villeneuve-Saint-Georges et 514 848,23 € sur Valenton ;
- d'ajuster les crédits réalisés en 2021 sur les deux secteurs ;
- de clôturer cette AP/CP à la fin de l'exercice 2022.

La nouvelle répartition des crédits de paiements se présente comme suit :

Secteur Villeneuve-Saint-Georges

	<b>AP Montant total</b>	<b>CP 2019 Crédits annuels</b>	<b>CP 2020 Crédits annuels</b>	<b>CP 2021 Crédits annuels</b>	<b>CP 2022 Crédits annuels</b>
<b>Situation antérieure</b>	931 966,25 €	227 861,25 €	318 517,18 €	95 684,94 €	289 902,88 €
<b>Actualisation</b>	- 50 000,00 €	-	-	+ 76 728,00 €	-126 728,00 €
<b>Situation après actualisation</b>	881 966,25 €	227 861,25 €	318 517,18 €	172 412,94 €	163 174,88 €

Secteur Valenton

	<b>AP Montant total</b>	<b>CP 2019 Crédits annuels</b>	<b>CP 2020 Crédits annuels</b>	<b>CP 2021 Crédits annuels</b>	<b>CP 2022 Crédits annuels</b>
<b>Situation antérieure</b>	564 848,23 €	126 506,57 €	182 367,28 €	108 548,33 €	147 426,05 €
<b>Actualisation</b>	- 50 000,00 €	-	-	- 1,00 €	- 49 999,00 €
<b>Situation après actualisation</b>	514 848,23 €	126 506,57 €	182 367,28 €	108 547,33 €	97 427,05 €

Les subventions prévues pour le financement de ce programme s'élèvent à 563 106,28 €.

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** la délibération n°2022-04-05\_2713 du conseil territorial du 5 avril 2022 ;

**Vu** l'avis de la commission permanente "Maîtrise budgétaire et fonctions support" ;

**Entendu** le rapport de Mme Stéphanie Daumin,

**Considérant** qu'il convient d'actualiser le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement concernant les études sur les projets de renouvellement urbain sur les communes de Villeneuve -Saint - Georges et Valenton et de décider sa clôture ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve l'actualisation de l'autorisation de programme et des crédits de paiements concernant les études sur les projets de renouvellement urbain sur les communes de Villeneuve -Saint - Georges et Valenton, fixe le montant de l'AP/CP à 1 396 814,48 € réparti sur les deux secteurs présentés ci-après, et décide sa clôture à la fin de l'exercice 2022 :

Secteur Villeneuve-Saint-Georges

	<b>AP Montant total</b>	<b>CP 2019 Crédits annuels</b>	<b>CP 2020 Crédits annuels</b>	<b>CP 2021 Crédits annuels</b>	<b>CP 2022 Crédits annuels</b>
<b>Situation antérieure</b>	931 966,25 €	227 861,25 €	318 517,18 €	95 684,94 €	289 902,88 €
<b>Actualisation</b>	- 50 000,00 €	-	-	+ 76 728,00 €	-126 728,00 €
<b>Situation après actualisation</b>	881 966,25 €	227 861,25 €	318 517,18 €	172 412,94 €	163 174,88 €

Secteur Valenton

	AP Montant total	CP 2019 Crédits annuels	CP 2020 Crédits annuels	CP 2021 Crédits annuels	CP 2022 Crédits annuels
Situation antérieure	564 848,23 €	126 506,57 €	182 367,28 €	108 548,33 €	147 426,05 €
Actualisation	- 50 000,00 €	-	-	- 1,00 €	- 49 999,00 €
Situation après actualisation	514 848,23 €	126 506,57 €	182 367,28 €	108 547,33 €	97 427,05 €
<b>Total 2 secteurs après actualisation</b>	<b>1 396 814,48 €</b>	<b>354 367,82 €</b>	<b>500 884,46 €</b>	<b>280 960,27 €</b>	<b>260 601,93 €</b>

2. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 97**



Vitry-sur-Seine, le 10 octobre 2022  
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 11 octobre 2022 ayant été publiée le 11 octobre 2022